

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

Avis public est, par la présente, donné :

QUE le comité chargé d'étudier les demandes de démolition en vertu du Règlement numéro 256-1 relatif à la démolition d'immeuble est saisi d'une demande d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment principal à sa séance du **13 avril 2026**, débutant à 18 h à la salle du conseil municipal située au 400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde.

QUE la demande de démolition soit située comme suit :

- 5784, chemin du Lac-Perron | Lot 5 388 732 du Cadastre du Québec (Zone Rv-1)

Conformément à la réglementation, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation doit, dans les dix (10) jours suivant l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière-trésorière à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 1^{er} avril 2026.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 1^{er} avril 2026.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière